



La parentalité

> Comment développer la continuité éducative avec les acteurs de la parentalité? L'Accueil collectif de mineurs, un acteur de la parentalité ou un acteur de co-éducation ?



Comment ce livret a-t-il été construit ?

**18 TEMPS
D'ÉCHANGE**



UN ENGAGEMENT POUR UN ACCUEIL ÉDUCATIF

1. Les enfants de moins de 6 ans
2. Les enfants de 6 à 11 ans
3. Les jeunes de 11 à 14 ans
4. Les jeunes de 14 à 17 ans
5. Les enfants à besoins spécifiques

UNE NOUVELLE APPROCHE DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

1. Les activités culturelles et artistiques
2. Les activités scientifiques et techniques
3. Les activités numériques
4. Les activités citoyennes
5. Les activités environnementales
6. Les activités physiques et sportives
7. Les activités ludiques

UNE AMBITION DE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

1. La continuité éducative et le Plan Mercredi
2. Les conditions de réussite
- 3. La parentalité**
4. La petite enfance
5. La scolarité
6. La jeunesse

Comment mobiliser ce livret ?

Ce document, qui restitue les échanges d'un groupe de travail interprofessionnel de la Manche, vise à retracer la manière dont la question de la continuité éducative dans un territoire donné est appréhendée à l'heure actuelle par les équipes d'animation.

La parentalité, de quoi parle-t-on ?

COMMENT ?

Echanges - **Partage**
Accueil - **Soutien** - S'impliquer
Ecouter - Bienveillance
Construire ensemble
Temps privilégié
Animation - Formation
Cadre réglementaire

POURQUOI ?

Co-éducation

Transmission de valeurs
Valoriser le rôle de parent
Compétences - Inclusion - Protection
Ouverture sur l'extérieur - Education
Un champ à penser et à structurer

AVEC QUI ?

Accompagnement éducatif
De multiples acteurs
Un concept récent et flou
Un **projet** de co-éducation
Echanges de savoirs

QUI ?

Familles : enfants, parents, grand-parents...
Liens familial élargi
(grands-parents, oncle, tante,...)
Environnement proche de l'enfant
Premiers éducateurs - Lien biologique
Famille d'accueil - Nouvelles formes familiales
Monoparentalité - Familles recomposées
Homoparentalité

LES PRINCIPES ?

Responsabilité

Devoirs - Quotidien
Emotion / stress
Droits

POUR QUI ?

Accompagner le développement de l'enfant

Prise en compte des
besoins l'enfant
Construction de l'enfant





...mais c'est aussi :

L'éclairage historique permet de mieux comprendre l'ordre des rôles actuels. La tendance des siècles précédents dessine globalement un partage des rôles entre la mère en charge de l'éducation et le père attendu sur un rôle administratif et d'autorité. De là naît d'ailleurs l'expression « en bon père de famille » qui exprime la bonne gestion d'une chose.

Didier Houzel apporte une définition scientifique de la parentalité qui, selon lui, s'aborde selon trois axes :

- en termes de **droits et de devoirs**. La filiation est fondamentale dans cette acception de la parentalité, les notions de maternité et de paternité renvoient au principe de « faire famille ». Mais la question de la parentalité ne saurait se limiter à celle de la filiation.
- en termes de **quotidien**. C'est la pratique de la parentalité associée à la notion de soin et de sécurité matérielle.
- en termes de **transmission de valeurs**. C'est l'exercice du vécu, de la relation, celle de l'interaction entre un adulte et un enfant qui induit un lien gratuit, un portage de valeurs et d'influences éducatives qui s'exercent au quotidien.

Actuellement, les modèles familiaux évoluent et la question de la parentalité avec ; pour autant, des enjeux de genre encore très puissants sont observés.

Il semble important de rappeler qu'être parent relève généralement d'un choix mais que les compétences associées sont à construire. Elles sont des constructions spécifiques à chaque individu, influencées par sa propre éducation, par son système présent de valeurs et de normes, par ses désirs, ses projections, etc. On n'apprend pas à être parent, on fait avec ce que l'on est.

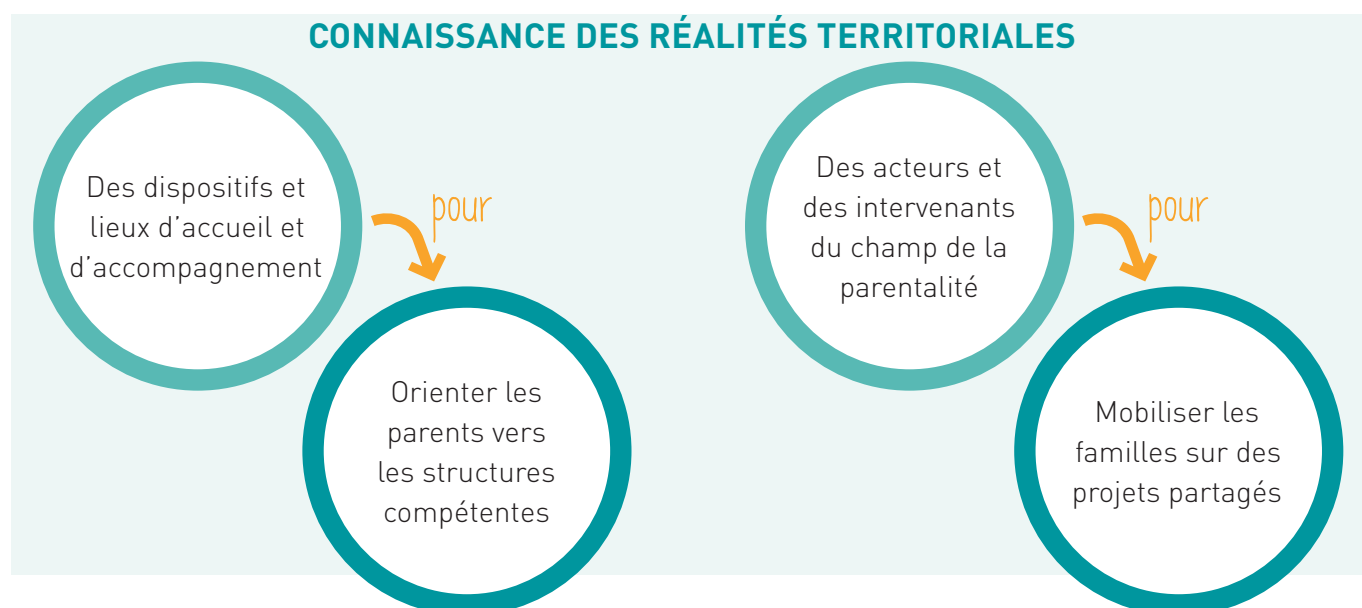
En tant qu'éducateur, avoir une vision bienveillante de la famille, considérant qu'elle fait du mieux qu'elle le peut, permet d'accompagner positivement l'acquisition de compétences parentales. De même, force est de constater que les parents apprennent beaucoup entre eux, l'impact du discours des pairs est à considérer dans l'animation d'actions parentalité.

Deux approches de la parentalité semblent se distinguer ici, la première caractérise les actions d'accompagnement de soutien de la fonction parentale, la seconde s'inscrit plus largement dans une dynamique de co-éducation avec les familles à travers des actions partenariales en lien avec les acteurs de la parentalité.

1. Parentalité et projet de territoire

MIEUX CONNAÎTRE SON TERRITOIRE pour mieux agir

Afin d'ancrer au mieux l'action ou le projet, un diagnostic pourra permettre de connaître les acteurs et les dispositifs présents localement afin de mieux orienter les parents et/ou de mieux les mobiliser.



VERS QUI SE TOURNER ?

Des acteurs tels que les coordonnateurs de projet éducatif local (PEL) ou de projet éducatif social local (PESL), les coordonnateurs parentalité du territoire ou encore le coordonnateur départemental parentalité peuvent être des ressources sur la

question. S'ils sont présents localement, les espaces des parents (EdP) peuvent avoir, le cas échéant, produit ce diagnostic. Enfin, l'observatoire départemental peut permettre de disposer d'une photographie précise du territoire.

QUELLES STRUCTURES OU DISPOSITIFS INTERVIENNENT SUR CE CHAMP ?

Plusieurs dispositifs ont pour objectif d'œuvrer dans le champ de la parentalité. Un cahier des charges précis, des objectifs et des conditions de formation sont définis par la CNAF.

- Les CLAS (Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité) au nombre de 12 dans le

département permettent des actions de mobilisation ou de re mobilisation des jeunes et de leurs parents autour de la scolarité. Aide aux devoirs, mais aussi soutien à la citoyenneté, ouverture culturelle, partenariat éducatif et sportif. Des actions auprès des parents afin de tisser des liens avec l'école sont proposées.

Le travail sur les compétences psychosociales de l'enfant permet un regard partagé parents/école/jeunes. Le pari des CPS parentales met les parents en situation d'être acteurs des actions.

- **Les 15 LAEP** (Lieux d'Accueil Enfants Parents) de la Manche accompagnent les enfants 0/6 ans et les parents dans un accueil bienveillant et chaleureux pour un partage d'expérience et des échanges entre parents autour des besoins du jeune enfant. L'accueil est libre, sans inscription préalable. La confidentialité et la confiance sont le ciment de la relation de soutien parent/enfant.
- **Le REAAP** (Réseau d'écoute, d'Appui et d'accompagnement à la parentalité.) Toutes les actions ayant répondu à l'appel à projet annuel concernent des actions originales en direction des parents. Points forts : le partenariat de territoire est fortement soutenu, ainsi que la participation des parents eux-mêmes à la construction de l'action. La reconnaissance des compétences parentales est fondamentale.
- **La Médiation Familiale** : elle mobilise les parents sur les conséquences et les décisions à prendre dans le cadre d'une séparation. Les parents sont encouragés à construire leurs propres propositions, que le magistrat pourra valider à l'issue de la procédure de séparation (divorce).

- **Les Espaces de rencontres parents/enfants** : Lieux où les enfants peuvent rencontrer leur parent, en cas de séparation conflictuelle, à la demande du Juge aux affaires familiales.
- A titre expérimental, la CAF de la Manche soutient le développement des « espaces des parents », afin de mailler l'ensemble du département de lieux identifiés et dédiés à l'accueil des parents, quelle que soit la demande initiale, le coordonnateur parentalité rencontre les parents, construit avec les parents et mobilise si besoins les différents dispositifs.

Cependant, d'autres espaces et structures participent au développement d'actions à destination des parents comme les centres sociaux, la maison des adolescents, les espaces de vie sociale, les centres de loisirs, etc. Des associations, ainsi que des clubs sportifs, les médiathèques proposent aussi régulièrement des animations.



➔ QUELS PUBLICS OU THÉMATIQUES SONT PRIS EN COMPTE DANS CES ESPACES ?

Les propositions d'accompagnement des parents sont majoritairement axées sur les parents d'enfants en bas âges (0-6 ans) voire de ceux d'adolescents. Peu de propositions sont destinées aux parents d'enfants entre 6 et 12 ans. Pour les parents d'enfants qui ont plus de 12 ans, la question de l'accompagnement aux choix d'orientation du jeune reste d'importance et est à considérer.

Enfin, le parent peut avoir besoin de soutien et d'accompagnement dès les premiers jours de vie

jusqu'à l'insertion sociale de son enfant, soit peu ou prou de 0 à 25 ans.

Il est à noter que les espaces des parents ne sont ni centrés sur un âge ni sur une thématique, ils incluent les parents dans la construction du projet.

Se pose enfin la question de la préparation à la parentalité : quels sont les espaces existants qui accueillent également des publics qui ne sont pas encore parents mais qui s'y préparent ?

2. Construire un partenariat avec les acteurs de la parentalité et avec les parents

UN ENJEU DE PARTENARIAT LOCAL

S'il est nécessaire d'affirmer la place et le rôle des réseaux départementaux en matière d'accompagnement, d'observation et d'information sur les questions de parentalité mais aussi comme levier d'aide à la décision pour les élus, il n'en reste pas moins que les maillons locaux et les échanges à petite échelle permettent d'appréhender finement les réalités et besoins du territoire concerné.

L'enjeu de la transversalité permet de mieux se soutenir aussi entre acteurs éducatifs pour mieux

orienter, passer le relais. L'interconnaissance des acteurs est le moyen le plus propice pour favoriser ce partenariat.

Pour mieux accompagner, valoriser la fonction parentale, une cohérence avec les orientations éducatives du territoire, notamment à destination des mineurs, permettra aux différents acteurs de développer les compétences parentales et de transmettre des valeurs communes.

UN ENJEU DE COMMUNICATION

Comment informer chaque parent, quelles que soient ses réalités sociales, du rôle des différentes actions de soutien à la parentalité ?

Parce que les parents se posent souvent les mêmes questions aux différents stades de développement de leur enfant, la communication des actions parentalité revêt un enjeu majeur. Ainsi, afin de ne pas seulement « faire venir » mais aussi de pouvoir

« aller vers » les parents, la communication des actions de soutien à la parentalité peut s'élargir hors des structures éducatives pour capter le public sur ses lieux de vie (des affichages dans les locaux où les familles viennent récupérer les sacs de tri sélectif ont ainsi pu être installés ; de même les pôles de santé, espaces fréquentés par les familles, peuvent être d'excellents relais).

UN ENJEU DE FORMATION

Les acteurs de la parentalité peuvent être, selon les dispositifs, professionnels ou bénévoles. Afin de mieux connaître ce champ se posent les questions des prérogatives dévolues aux intervenants, des compétences requises pour les actions d'accompagnement à la parentalité.

Afin de créer une culture commune et un discours commun avec les autres acteurs du champ éducatif, des formations interprofessionnelles peuvent être mises en œuvre notamment sur la question des besoins de l'enfant et celle des compétences parentales.

UN ENJEU DE CO-CONSTRUCTION

L'interconnaissance des acteurs éducatifs du territoire, de leurs champs d'actions et de leurs réalités professionnelles peut permettre la mise en place de projets partagés. Ainsi peut-on envisager une co-construction d'actions entre les structures d'accueil des mineurs et celles

qui accompagnent les parents en impliquant ces derniers dans les projets. L'enjeu de préparation est alors à considérer, et il en va d'une véritable volonté politique de fédérer et d'impulser des valeurs éducatives au sein même de la relation parent-enfant.

3. L'accueil de loisirs : un projet de co-éducation

Une des ambitions de l'éducation populaire est d'amener l'enfant ou le jeune à s'émanciper. L'accueil de loisirs peut organiser des conditions favorables au développement de l'enfant et du jeune afin qu'il vive des expériences et construise des compétences transférables au cours de son parcours de vie.

En ce sens, la relation à la famille, aux éducateurs et/ou aux référents du quotidien de l'enfant est notamment prise en compte pour mieux comprendre son comportement, ses réactions, son positionnement dans un groupe et pour adapter les postures des animateurs.

QUELQUES PRINCIPES

à questionner en équipe pour faire vivre la co-éducation

Collaborer avec les familles dans l'intérêt de leur enfant c'est aussi questionner des principes ou des idées à partager en équipe d'animation et avec les élus associatifs ou de collectivité.

COMMUNIQUER LE PROJET PÉDAGOGIQUE OU DISCUTER DU PROJET PÉDAGOGIQUE ?

Le projet pédagogique est fréquemment affiché sur le site et/ou mis en ligne sur le blog pour répondre à une obligation réglementaire de communication. Rapidement, les équipes font le constat que cette modalité de communication du projet ne permet pas aux familles d'en être informées.

L'information en vue de l'échange avec les familles nécessite une mobilisation active de l'équipe d'animation. Le directeur peut déjà travailler sur les représentations qu'ont les animateurs

POINT DE VIGILANCE

Le directeur doit être soucieux d'accompagner son équipe. Donner à voir sa pratique peut légitimement faire peur aux animateurs.

de ce document et l'intérêt qu'il peut avoir pour les familles. En posant les enjeux avec l'équipe, le collectif sera d'autant plus engagé pour construire son utilité dans ce dialogue avec les familles.

CONSTRUIRE UNE RELATION DE CONFIANCE... TOUT EN MAINTENANT SA PROFESSIONNALITÉ

IMPULSER LA RELATION

La relation avec les familles peut se faire dans différents espaces tant sur des temps informels, sur des espaces de convivialité que sur des activités



organisées dans le cadre de l'ACM. Il s'agit là, pour le professionnel de l'animation de créer du lien au moyen « d'échanges de banalités », de discussions du quotidien pour signifier de manière symbolique au parent qu'il est ouvert à l'échange. Pour certains parents, cette proximité facilitera les échanges concernant leur enfant sur ce qu'il vit à l'accueil de loisirs ou en dehors.

AFFIRMER SON PROFESSIONNALISME

En se positionnant en tant qu'acteurs d'une co-éducation, le parent et l'animateur doivent créer une relation de confiance. Pour le parent, cette relation passera par l'adhésion à la professionnalité de l'accueil de loisirs et de l'équipe d'animation. L'organisation des temps d'accueil du matin, du midi et du soir, la posture des animateurs, le souci de disponibilité du directeur et des référents, l'attention portée à leur enfant, mais aussi la bonne tenue sanitaire du centre seront des marqueurs pour construire cette confiance. Le mouvement des personnels en charge des fonctions de référents et de direction peut créer de l'instabilité dans les structures et provoquer une perte de confiance chez les familles.

ÊTRE BIENVEILLANT ENVERS LES PREMIERS ÉDUCATEURS

Se positionner dans la relation avec les éducateurs de l'enfant (père, mère, beau-père, belle-mère, grand-père,...) nécessite des compétences professionnelles d'animateurs que le directeur doit accompagner : exprimer les objectifs pédagogiques, pouvoir dialoguer sur la façon dont l'enfant a vécu sa journée, respecter les codes de la relation professionnelle, etc. Notamment au cours des périodes estivales, le directeur et les référents seront soucieux d'accompagner les animateurs volontaires dans cette relation, souvent nouvelle pour eux.

La relation avec le parent, c'est aussi l'écoute de la part de l'animateur qui, dans certains cas, pourra se voir confier les inquiétudes ou les doutes de parents sur leur fonction parentale et leurs choix éducatifs. Ne pas être intrusif, savoir orienter vers les structures adaptées, ne pas prendre parti mais soutenir seront des postures à privilégier.

Dans l'intérêt de l'enfant, si celui-ci est en danger ou risque de l'être au sein son environnement personnel, l'animateur ou le directeur seront conduits à transmettre une information préoccupante au conseil départemental ou un signalement auprès du procureur de la République. Il est important de rappeler qu'il est du devoir de tout professionnel de dénoncer les mauvais traitements infligés à un enfant.

UN PROJET ÉDUCATIF QUI FIXE LES OBJECTIFS DU PARTENARIAT DES FAMILLES

Le degré attendu de participation des parents doit tout d'abord s'envisager dans une ambition politique, que l'on soit dans un contexte associatif ou en collectivité. Pour envisager des projets de participation des familles voire d'inclusion dans les choix de l'accueil de loisirs, le projet éducatif de l'organisateur doit venir préciser les ambitions qu'il porte et qu'il confie à l'équipe d'animation. Sans réelle ambition des élus de l'ACM dans le lien aux familles comme moyen d'épanouissement de l'enfant, le directeur ne pourra être en mesure de construire cette ouverture.

La mise en place d'un espace formel d'échanges avec les familles désireuses de s'investir dans la vie et la portée éducative de l'accueil de loisirs pourra être une action d'ouverture. Cette initiative ne pourra qu'être riche si :

- elle émane d'une ambition d'éducation partagée portée par l'organisateur ;
- elle repose sur un projet pédagogique réfléchi et porté par une équipe mettant en œuvre des objectifs affirmés ;
- elle est animée par un professionnel à même de conduire les échanges.



CONDUIRE OU PARTICIPER À DE PROJETS INTÉGRANT LES PARENTS

Contrairement à d'autres structures d'accueil collectif (école, crèche, ...), les structures du champ de l'éducation populaire sont des espaces par nature ouverts et accessibles où la relation avec le professionnel et le parent se veut plus horizontale.

De nombreux projets peuvent venir étayer les occasions de participation et de rencontre avec les familles : sorties extérieures, activités parents enfants, espace café, portes ouvertes, ludothèque, aménagement de l'espace d'accueil avec des jeux parents-enfants, etc.

Faire venir les parents dans la structure ou sur des activités ne peut s'entrevoir comme une fin en soi mais doit faire l'objet d'une réflexion au sein de l'équipe sur les enjeux poursuivis.

Les acteurs de l'animation, comme ceux d'autres structures collectives, notent la difficulté à intégrer certaines familles dans une relation. Soit celles-ci ne sont pas en demande, soit elles sont en difficultés.

Doit-on travailler avec les parents ? Pourquoi ?

Cette question ne peut avoir de réponse que dans la réflexion collective d'une équipe entreprise lors de temps dédiés définis dans les fiches de postes.

EN
SYNTHÈSE :

- Elles sont influencées par la propre éducation de l'individu.
- Elles sont influencées par son système présent de valeurs et de normes.
- En tant qu'acteur éducatif, avoir **une vision bienveillante** de la famille, pour l'accompagner positivement.
- Considérer l'**impact du discours entre pairs** dans l'animation d'actions de parentalité.

Etre parent,
des compétences à construire

- **En termes de droit et de devoirs**, en lien avec la question de la filiation.
- **En termes de quotidien partagé**, en lien avec la question de l'attachement.
- **En termes de transmission de valeurs**, en lien avec la question d'éducation.

La parentalité s'aborde
selon 3 axes

Construire un partenariat
avec les acteurs de la
parentalité et avec les parents

- Avec les **réseaux départementaux** et à l'échelle locale.
- Favoriser **l'interconnaissance des acteurs** et le partage de valeurs communes.
- Communiquer sur les actions parentales hors des structures pour **capter le public sur ses lieux de vie**.
- Proposer des **formations interprofessionnelles**, notamment sur le développement des compétences parentales.
- Fédérer et impulser des **projets partagés entre structures** impliquant les parents.

LA PARENTALITÉ

- **Faire un diagnostic** pour mieux connaître son territoire, identifier les ambitions portées par les élus locaux, les acteurs et les dispositifs présents et orienter les actions.
- **Mobiliser les ressources et acteurs** (coordinateur départemental de la parentalité, coordinateur PEL ou PESL, coordinateur ou référent parentalité local, espace des parents, observatoire départemental, etc.).
- **Connaître les structures et les dispositifs de la parentalité** (CLAS, LAEP, REAAP, médiation familiale, espace des parents, espaces de rencontre parent/enfant, etc.).
- **Considérer les structures qui peuvent porter des actions parentales** (centres sociaux, ACM, espaces de vie sociale, médiathèques, clubs sportifs, associations, etc.).

Parentalité et
projet de territoire

L'accueil de loisirs, un projet de co-éducation

- **Communiquer** le projet pédagogique ou **échanger** sur le projet pédagogique ?
- Travailler sur la représentation que les animateurs ont du projet pédagogique et de son intérêt pour les familles.
- **Créer une relation de confiance** sur des espaces informels et/ou sur des temps de convivialité.
- Développer **l'accompagnement des postures de l'équipe par le directeur** : être bienveillant envers les familles, affirmer son professionnalisme, exprimer les objectifs éducatifs, savoir écouter, ne pas être intrusif, savoir orienter, soutenir, ne pas prendre parti, savoir comment faire un signalement, etc.
- **Déterminer les objectifs du partenariat avec les familles** dans le projet éducatif, s'appuyer sur **une ambition politique pour créer ou mettre à profit un espace formel d'échange avec les parents (instance de concertation)**.
- Conduire des projets intégrant les parents.
- Faire venir les parents dans une structure de loisirs ne peut être considéré comme une fin en soi et doit faire l'objet d'une réflexion sur les objectifs poursuivis.